

RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

CONCERNANT LA SITUATION DE NOTRE CONSOEUR TUNISIENNE SONIA DAHMANI

Adoptée par l'Assemblée générale du 15 novembre 2024

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 15 novembre 2024,

CONNAISSANCE PRISE de la nouvelle condamnation de Sonia DAHMANI à 2 ans de prison ferme, le 24 octobre dernier, pour délit d'opinion à la suite de ses déclarations dénonçant dans les médias la discrimination dont font l'objet les personnes noires en Tunisie et demandant que la loi tunisienne de 2018 contre le racisme soit respectée. Ces propos s'appuyaient sur deux documentaires El Djazair et France 24 diffusés en 2017.

CONNAISSANCE PRISE des conditions dans lesquelles s'est déroulée l'audience, alors que plusieurs éléments de preuve et de rapports produits par la défense avaient disparu du dossier et notamment les documentaires.

CONNAISSANCE PRISE de l'interdiction de sortir du territoire et des menaces d'arrestation prononcées contre la sœur de Sonia Dahmani, Ramla Dahmani.

RAPPELLE les résolutions adoptées par l'Assemblée générale du CNB les 5 et 19 septembre derniers.

RAPPELLE l'élan de solidarité de très nombreux barreaux français à la suite de la mobilisation de l'Ordre National des Avocats de Tunisie (ONAT) pour exiger le respect des droits de la défense des avocats poursuivis.

REITERE son soutien le plus inconditionnel à Maître Sonia DAHMANI poursuivie pour avoir simplement exercé sa liberté d'expression et à son équipe de défense.

DENONCE l'utilisation dévoyée du décret-loi liberticide n° 2022/54 du 13 septembre 2020, à l'endroit des confrères aux fins de réprimer leur liberté d'expression.

DENONCE les conditions de détention indignes de Sonia DAHMANI.

DENONCE l'absence d'indépendance des magistrats qui sont et peuvent être révoqués sur simple décret présidentiel en application du décret-loi n°2022-11 du 12 février 2022 alors que le Conseil Supérieur de la Magistrature a été dissous.

S'INQUIETE de la répression accrue dont font l'objet journalistes, avocats, magistrats, opposants politiques et universitaires pour n'avoir qu'exercé pacifiquement leurs droits et des atteintes inacceptables à l'indépendance de la justice, au pluralisme des médias et à la liberté d'expression.

RAPPELLE l'indéfectible solidarité du CNB et de l'ensemble du barreau français au soutien des dizaines d'avocats tunisiens harcelés, poursuivis, arrêtés et dont certains ont subi des actes de torture pour n'avoir fait qu'exercer leur profession et de l'Ordre national des avocats de Tunisie, vigie des libertés fondamentales, qui se mobilise pour préserver l'Etat de droit et prévenir les attaques contre les avocats, malgré un contexte particulièrement difficile.

EXPRIME son soutien à la mobilisation de tous les acteurs de la justice et de l'ensemble de la société civile, alors que plusieurs dizaines d'avocats, de magistrats et de journalistes sont victimes d'une répression de plus en plus systématique.

DEMANDE aux autorités françaises et européennes de tout mettre en œuvre pour protéger les droits fondamentaux des défenseurs des droits en Tunisie.

* *

Fait à Paris, le 15 novembre 2024

Conseil national des barreaux
Résolution sur la situation de notre consœur tunisienne Sonia DAHMANI
Adoptée par l'Assemblée générale du 15 novembre 2024